

	<p>SECTION</p> <p>DEL</p> <p>INDRE ET LOIRE</p>	<p>SECTION F.O.-DGFIP 37 DDFIP INDRE ET LOIRE 94 Boulevard Béranger 37 032 TOURS CEDEX 1 Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26</p> <p>Adresse mèl : fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr Site de la section : http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/</p>
---	--	---

CHSCT du 10 mars 2017

En préambule, monsieur Bazard indique qu'il s'agit du dernier CHSCT à Tours pour le médecin de prévention, le docteur Barthélémy, et pour le secrétaire animateur, Pascal Jaulin, avant leur départ à la retraite et il les remercie pour le travail accompli. Toutes les OS s'associent à ces éloges.

1 – Le procès verbal du comité du 16/12/16 n'est pas complètement abouti, il sera voté lors de la prochaine séance plénière.

2 – Actualité de l'ISST (Inspecteur Santé Sécurité au Travail) :

- M. Bocquillon résume les points forts de la note d'orientation ministérielle de 2017 (non validée à ce jour) ;
- La prévention des risques professionnels (conditions de travail)
 - Le dialogue social (formation des membres du CHS-CT et celles destinées à l'ensemble des collègues)
 - Le soutien aux acteurs de préventions (médecin, assistant de prévention et ISST)

Il précise aussi les problématiques du télétravail qui a été mis en place à la DGFIP, sur la refonte de la fiche d'impact. Il s'interroge, comme le Président, sur l'intérêt de la formalisation de l'avis du CHSCT sur un imprimé spécifique car il ferait double emploi avec le procès verbal qui, en Indre et Loire est détaillé et motivé.

Il nous indique qu'une formation de 2 jours des membres du CHSCT devrait avoir lieu lors du 2ème semestre 2017 avec pour thèmes, les RPS (Risques Psycho Sociaux) et l'évaluation des risques, signale que les crédits du CHSCT sont en baisse pour plusieurs raisons, une budgétaire, une autre puisque calculés sur les effectifs budgétaires qui sont en diminution et enfin, en raison de l'inclusion des écoles dans les effectifs en 2017.

Il est demandé que les membres du CHSCT soient informés en même temps que le service RH d'un accident du travail parce que les membres du CHSCT peuvent demander qu'une enquête soit diligentée.

3 – Actualité du médecin de prévention : celui-ci a rédigé un mémoire sur l'attractivité de son métier. Il y a peu de candidat pour reprendre son poste !

4 – Double commande AGORA/SIRHIUS communication de la note d'information rédigée par le cabinet Indigo retenu pour la démarche ergonomique (GT du 02/03/17). C'est une prestation axée uniquement sur la partie organisationnelle, ne concerne donc pas l'outil, ni l'implantation du service. Actuellement c'est la phase de réalisation du diagnostic, la synthèse s'effectuera fin juin 2017.

5 – Création du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) au 01/10/2017 (pour information): GT du 02/03/17. M. Ruffié nous présente la fiche technique et la fiche d'impact en nous précisant que l'opération se ferait en 2 fois, le SPF1 avec l'enregistrement d'abord, puis le SPF2 avec le SPF1 quand les difficultés techniques liées à la fusion des bases Fidji seraient résolues.

La comptabilité du SPFE sera tenue dans Fidji et plus dans Médoc.

L'accueil sera assuré en priorité par les collègues de l'enregistrement.

Il ajoute que le contentieux de l'enregistrement, comme tous les dossiers créés dans MOOREA, demeurent de la compétence du SIE Tours Nord-Ouest. Il précise aussi que la prime de restructuration est subordonnée à la réalisation d'au moins 5 jours de formation.

6 - Création de la Trésorerie Hospitalière Départementale (THD) - pour information GT du 02/03/17 ; une fiche technique et une fiche d'impact ont été fournies. Création au 01/10/2017 mais elle peut être progressive en fonction du nombre d'agents et de leur formation...

Un compte DFT sera ouvert par structure hospitalière pour faciliter la comptabilité. Un différé est envisagé pour l'hôpital d'Amboise (voir Loches), car il n'y a aucune certitude sur le nombre d'agent qui arrivera à la THD au 1^{er} sept, 1 agent sur 12 a décidé de suivre la mission !!.

La trésorerie hospitalière départementale serait composée d'1 A+, 1 A, 7B et 5 C, plus 1 A 3B et 1 C qui gèreraient les amendes.

À une question de FO, M. Ruffié indique qu'aucun agent des amendes n'a demandé sa mutation pour changer de structure alors que les amendes passent de la filière fiscale à celle des comptes publics. Au 1^{er} sept il devrait y avoir une refonte complète de l'équipe, s'il y a des demandes d'affectation.

7 - Installation du Centre de Service des Ressources Humaines (CSRH) - pour information : GT des 23/02 et 02/03/17. La Direction nationale a un a priori favorable pour l'installation du CSRH (44 agents) au 9^{ème} étage du Champ Girault sous réserve de l'accord de la Commission Nationale de l'Immobilier Public (CNIP) qui sera réunie pour le valider fin mars.

Pour FO cette version est plus pertinente, car elle limite le nombre de collègues déplacés, permet une installation correcte de ce nouveau service, notamment en terme d'espace et elle est nettement moins coûteuse que l'installation à l'ESI.

Un comité de suivi (COSUI) s'est déjà réuni une fois et une autre réunion est prévue fin avril concernant uniquement les aspects ergonomiques du projet (ne se positionne pas sur l'implantation, ni sur les applications).

La nomination des agents se ferait au 01/09/17 pour un début de mission au 01/06/18.

8 – Suivi des rapports de visites de l'ISST, du MP, du CHSCT et examen des signalements RPS (GT du 02/03/17). L'ISST signale que les écrans sont achetés mais il manque du personnel à la CID pour les installer !

9 - Suivi des fiches du registre dématérialisé CHSCT (GT du 02/03/17) : depuis le GT, une nouvelle demande a été faite concernant le service SPL où des odeurs inconfortables étaient signalées dues à une pompe de relevage dont le renouvellement du contrat d'entretien avait été oublié.

10 - Crédits alloués et actions inscrites au budget C.H.S.C.T - 2017 : 99 303€ (pour mémoire : 103 032€ en 2016). À ce jour, 62 984,43€ sont votés (y compris les 14 958,67€ de crédits engagés en 2016 et non payés). Par rapport au GT du 02/03/17, s'ajoutent 10 pupitres de saisie pour 1 850€ , 10 souris verticales à 80° pour 850€, des équipements techniques pour 537,18€, 60 renouvellements de fauteuils pour 11 500€ et 1 barrière phonique pour le SPF de 1 562,34€. Les crédits disponibles se montent donc à 36 318,57€.

11 - Questions diverses :

Il a été demandé que soit communiqué aux organisations syndicales le compte rendu de synthèse de l'espace de dialogue (EDD) du CDIF.

Nous sommes informés qu'une formation en braille au Prélèvement à la Source (PAS) pour le collègue non voyant, est envisagée.

Fin à 12h40

Vos délégués : Ph. Brégégère Expert : Gilles Lavergne